MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE SAINTE EULALIE

Objet du marché :

Travaux de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif de la commune de Sainte Eulalie

Type de procédure :

PROCEDURE ADAPTEE

Pièce :

1 – ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Date limite de remise des offres :

Mardi 25 novembre 2014 à 12h00

Maître d'œuvre :

ACD EAU
ASSISTANCE / CONSEIL / DIAGNOSTIC

Bureau d'études Techniques – EAU et ASSAINISSEMENT

Siège social : 14 place de l'Hôtel de ville – 15000 Aurillac

Agence Sanfloraine : village d'entreprise – ZA Coren-Rozier – 15100 Saint Flour

Aurillac : 04 71 63 85 72 - *St Flour* : 04 63 29 20 41

Portable : 06 82 49 94 90

Courriel : a.baladier@acdeau.fr

Internet : www.acdeau.fr

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
ACTE D'ENGAGEMENT - (AE)

Maître d'ouvrage :

Commune de Sainte Eulalie

Le Bourg – 15 140 SAINTE EULALIE

Tél : 04 71 69 21 03 - Fax : 04 71 69 41 03

m.eulalie@wanadoo.fr

Objet du marché :

Travaux de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif de la commune de Sainte Eulalie

Type de procédure :

Procédure Adaptée

Identifiants :

Pouvoir Adjudicateur :

Commune de Sainte Eulalie

Ordonnateur du Pouvoir Adjudicateur :

Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Trésorerie

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Monsieur le Maire

Maître d'œuvre :

Bureau d'études ACDEAU

		Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché
Date d'approbation du marché		
TOTAL € H.T.		

ARTICLE I - Pouvoir adjudicateur

Pouvoir Adjudicateur :
Commune de Sainte Eulalie
Le Bourg – 15 140 SAINTE EULALIE
Tél : 04 71 69 21 03 - Fax : 04 71 69 41 03
m.eulalie@wanadoo.fr

Ordonnateur du Pouvoir Adjudicateur : **Monsieur le Maire**

I.1. Candidat(s)

❑ **Je soussigné,**

Nom et prénom :	
❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à : (Tél.)	
❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à : (Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers ou ❑ au registre du commerce et des sociétés :	

❑ **Nous soussignés,**

Co-traitant 1	
Nom et prénom :	
❑ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à : (Tél.)	
❑ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à : (Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers ou ❑ au registre du commerce et des sociétés :	

Co-traitant 2	
Nom et prénom :	
❑ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à : (Tél.)	
❑ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à : (Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers ou ❑ au registre du commerce et des sociétés :	

Après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 44 à 46 du CMP ;

❑ **m'engage sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposés par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies**.

❑ **nous engageons sans réserve, en tant que co-traitants groupés – SOLIDAIRES –représentés par :**

mandataire du groupement, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposés par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE II - PRIX

II.1. Mois Mo

L'offre de prix, réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M_0 (Mois de remise des offres) fixé au CCAP :

- résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération ;
- comprend l'ensemble des travaux définis au CCAP et au CCTP.

II.2. Forme du prix

Le prix est actualisable et ferme suivant les modalités fixées à **l'article IV.3 du CCAP**.

II.3. Prix

Les travaux définis au CCAP et CCTP précités seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à, pour chaque dossier retenu par le maître d'ouvrage :

DESIGNATION DU DOSSIER	MONTANT HT	TVA 10%	TOTAL TTC
Dossier 1 - Auberge			
Dossier 2 – Maison communale variante 1			
Dossier 2' – Maison communale – variante 2			
Dossier 3 – Mairie			

TOTAL			

Le montant total des travaux toutes taxes comprises s'élève à (en lettres) :

……

……

II.4. Prix retenu par le maître d'ouvrage

Sur la base des prix établis par l'entreprise dans le paragraphe précédant, la maître d'ouvrage a retenu les la réalisation des travaux des dossiers suivants :

A Remplir par le maître d'ouvrage lors de la notification

DESIGNATION DU DOSSIER	MONTANT HT	TVA 10%	TOTAL TTC
Dossier 1 - Auberge			
Dossier 2 – Maison communale variante 1			
Dossier 2' – Maison communale – variante 2			
Dossier 3 – Mairie			

TOTAL			

Le montant total des travaux retenus toutes taxes comprises s'élève à (en lettres) :

……

……

ARTICLE III - REPARTITION DES PRESTATIONS (EN CAS DE GROUPEMENT)

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	**Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint**	
	Nature de la prestation	**Montant HT de la prestation**

ARTICLE IV - SOUS-TRAITANCE

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance nº..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

➢ Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

- Montant hors taxe : ..... Euros
- TVA (taux de ..... %) : ..... Euros
- Montant TTC : ..... Euros
- Soit en lettres :

.....

.....

ARTICLE V - DELAIS

V.1. Période de préparation

Il est prévu une période de préparation. Cette période de préparation n'est pas incluse dans le délai d'exécution des travaux précisé ci après.

La durée de la période de préparation est de **4 semaines**.

La période de préparation commencera à courir à compter du lendemain de la date de réception par l'Opérateur Économique de l'Ordre de Service qui prescrira de commencer les études et la préparation.

Date prévisionnelle de commencement de la période de préparation : **Décembre 2014**

V.2. Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution par installation à réhabiliter ne pourra excéder 10 jours ouvrés.

Le délai d'exécution des travaux court à compter du lendemain de la date de réception par l'Opérateur Économique de l'Ordre de Service qui prescrira de commencer l'exécution des travaux.

Ce délai ne pourra toutefois pas excéder le délai plafond indiqué ci dessous.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : **Janvier 2014**

Délai proposé	Délai plafond
	3 Mois

ARTICLE VI - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le CCAP.

❑ Prestataire unique [1]

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	

❑ Groupement [2]

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP pour chaque co-traitant) :

Cotraitant 1 :			
compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	

Cotraitant 2 :			
compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	

[1] cochez la case si cela correspond à votre situation

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

VI.1. Mode de règlement

Le mode de règlement est le mandat administratif.

VI.2. Délais de paiement

Le délai global de paiement des situations es fixé à 30 jours à compter de leur réception par le maître d'œuvre (art. 98 du CMP).

VI.3. Bénéfice de l'avance[1]

Pour bénéficier de celle-ci, le bénéficiaire doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance (art. 89 du CMP).

☐ J'accepte (nous acceptons) de percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre en application de **l'article VI.3 du CCAP.**

☐ Je refuse (nous refusons) de percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre en application de **l'article VI.3 du CCAP**.

[1] Cocher la case appropriée.

ARTICLE VII - DECLARATIONS

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 Avril 1952 (articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics).

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs que la (les) Société(s) pour laquelle (lesquelles) (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 Avril 1952 (articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics).

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur que les travaux seront réalisés avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3, L 143.5 et L 620.3 du Code du Travail.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original, A .....

Le :.....

Signature (s) du/des prestataire(s) :

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Le représentant du pouvoir adjudicateur

A : ..... Le .....

Contrôle de légalité

Le représentant du pouvoir adjudicateur certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat le :

Date d'effet du marché :

Reçu notification du marché le :

☐ Le prestataire

☐ Le mandataire du groupement

Reçu avis de réception postal de la notification du marché signé le :

☐ Par le prestataire

☐ Par le mandataire du groupement destinataire

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur ,

A ..... Le : ..... *(date d'apposition de la signature ci-après)*

ANNEXE N° 1 : Relative à la présentation d'un sous–traitant OU ACTE SPECIAL - DC 4

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Communauté de communes du Pays de Saint Flour

Village d'entreprises – ZA Roziers – Coren – 15 100 Saint Flour

Tél : 04 71 60 56 80 - Fax : 04 71 60 43 07

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Président

B - Objet du marché public

Travaux de réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif sur les communes de Villedieu, Mentières et Sériers

C - Objet de la déclaration du sous-traitant.

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

☐ une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;

☐ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du ……. .

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public.

E - Identification du sous-traitant.

■ Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

■ Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*

■ Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 115 du code des marchés publics)* :

(Cocher la case correspondante.) ☐ NON ☐ OUI

F - Nature et prix des prestations sous-traitées.

■ **Nature des prestations sous-traitées** :

■ Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

- Taux de la TVA : ……..
- Montant maximum HT : ……..
- Montant maximum TTC : ……

■ **Modalités de variation des prix** :

G - Conditions de paiement.

■ Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

■ Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : ☐ NON ☐ OUI

(Cocher la case correspondante.)

H - Capacités du sous-traitant.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- ……
- ……
- ……
- ……
- ……
- ……

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

k) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

(Cocher les cases correspondantes.)

☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A……., le …… A……., le……

Le sous-traitant : Le candidat ou le titulaire :

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire.

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception : *(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)*	En cas de remise contre récépissé : Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial : A , le